

# Marché A Procédure Adaptée du lycée

## REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION

**Lot 4 : Marché de fourniture de service de dératisation et désinsectisation.**

### CONSULTATION COLLECTIVE

**En application du nouveau code des marchés publics 2019** (ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique, décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique).

**PERIODE D'EXECUTION DU MARCHÉ : 01/09/2021 au 31/08/2024**

**LOT N° 4 : FOURNITURE D'UN SERVICE DE DERATISATION ET DE DESINSECTISATION**

#### **1 – OBJET DE LA CONSULTATION**

La consultation porte sur la fourniture de service ayant pour objet d'assurer le nettoyage et dégraissage des circuits et mécanismes d'extraction et de ventilation de la cuisine du lycée de Sillac.

#### **2 – ETENDUE DE LA CONSULTATION**

La présente consultation est soumise aux dispositions des articles de l'**Ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018** portant partie législative du code de la commande publique.

#### **3 – DECOMPOSITION EN TRANCHES OU EN LOTS**

La fourniture est allotie telle que présentée sur le CCP.

#### **4 – CONTENU DES OFFRES**

Le candidat devra présenter des offres conformes aux descriptifs fournis dans le CCP.

**Le candidat devra s'engager sur un prix ferme lors de la 1<sup>ère</sup> année du contrat. Ce prix de l'offre est un tarif hors taxe qui comprend la mise à disposition de matériels et main d'œuvre pour nettoyer, dégraisser et contrôler les espaces concernés.**

**En cas de tacite reconduction le prix sera indexé selon la formule inscrit dans le CCP.**

**Le candidat devra proposer un contrat de maintenance d'une durée d'un an (du 1/09/2021 au 31/08/2022). Ce contrat est renouvelable deux fois.**

## **5 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est de 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## **6 – PRESENTATION DES OFFRES**

Chaque candidat devra répondre à la consultation selon la procédure suivante :

- Lettre de candidature ; (DC1)
- Déclaration du candidat ; (DC2)
- Acte d'engagement (DC3) ;

**L'ensemble des 3 documents téléchargeables à l'adresse ci-dessous doit être daté et signé du responsable légal de l'entreprise.**

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

L'entreprise peut répondre :

- soit par courrier sous enveloppe cachetée portant la mention « Ne pas ouvrir – Offre destinée au marché de dératisation et de désinsectisation »

- soit en déposant son offre et les documents demandés ci-dessous sur le site AJI

<https://association.aji-france.com>

**L'entreprise candidate pourra également télécharger sur le site ci-dessus tous les documents de ce marché.**

## **7 – CONDITIONS D'ENVOI**

**SI ENVOI PAR COURRIER, CES OFFRES SERONT PLACÉES DANS UNE ENVELOPPE CACHETÉE**

**L'ENVELOPPE CACHETÉE PORTERA LA MENTION « NE PAS OUVRIR-OFFRE DESTINÉE AU MARCHÉ DE DERATISATION ET DE DESINSECTISATION ».**

Le pli sera acheminé par la poste en recommandé ou déposé à l'adresse ci-dessous où il sera enregistré et adressé à :

MARCHE DE DERATISATION ET DE DESINSECTISATION  
Lycée des métiers du bâtiment de Sillac  
360, rue de Bordeaux  
16 022 Angoulême

La date limite de réception des offres est fixée au :

MARDI 15 JUIN 2021 A 17 HEURES.

## **8 – OUVERTURE DES PLIS ET CRITERES DE JUGEMENT**

Les offres non conformes à l'objet de la consultation seront éliminées.

Le choix du fournisseur sera effectué selon les modalités prévues par le Code des Marchés Publics : prix (60%), Qualité des services proposés et références (40%).

La qualité des services est appréciée notamment en fonction du mémoire technique de la prestation proposée et du respect des conditions proposées au cahier des charges joint au marché.

## **11 – MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ**

Les factures afférentes au présent marché seront mandatées selon les règles de la comptabilité publique. (Délai de 30 jours à compter de la réception de la facture).